



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Reçu le 14 SEP. 2015

Service des ponts et chaussées SPC
Tiefbauamt TBA

Section entretien des routes
Sektion Strassenunterhalt

Arrondissement 1
Kreis 1

Convention n° K 5/15123

Relative au service hivernal

entre

**l'Etat de Fribourg
représenté par le Service des ponts et chaussées (ci-après l'Etat)**

et

la commune d'Attalens, représentée par son Conseil communal (ci-après la commune)

Il est passé la convention suivante :

Art. 1. Préambule

Le type de réaménagement de la route cantonale axe 1500, Attalens-Oron-Montet, traversée d'Attalens, amène qu'un tronçon de la dite route soit entretenu par la commune d'Attalens en lieu et place des services d'entretien de l'Etat de Fribourg. Cette convention décrit les activités assumées par la commune d'Attalens et le mode de facturation des travaux réalisés.

Art. 2. Délimitation

La prestation du service hivernal comprend uniquement le ruban routier situé entre les bordures. Les bordures et espaces polyvalents latéraux sont des surfaces à caractère édilitaire et sont à charge de la commune.

La longueur considérée se situe depuis la porte d'entrée côté Vevey jusqu'à la porte d'entrée côté Bossonnens, soit une longueur totale de 1'705 m, constituée des secteurs suivants :

Secteur 1 : Porte Vevey – Rue de la Grande Fin	Longueur : 420 m
Secteur 2 : Rue de la Grande Fin – Rue du Château	Longueur : 460 m
Secteur 3 : Rue du Château – Eglise	Longueur : 200 m
Secteur 4 : Eglise – Rue de la Croix-de-Montet	Longueur : 300 m
Secteur 5 : Rue de la Croix-de-Montet – Porte Bossonnens	Longueur : 325 m

Art. 3. Tâches

La prestation de service hivernal comprend :

- > Les interventions de déneigement
- > La fourniture, la pose et la dépose des pares-neiges et des balises
- > La surveillance du réseau
- > L'achat et l'entretien des engins de déneigement

L'entretien devra être conforme aux dispositions de la Loi sur les routes du 15 décembre 1967.

Art. 4. Facturation

La surface du domaine public cantonal, à charge du Service des ponts et chaussées, mais entretenue par la commune d'Attalens est définie comme suit:

Secteur 1 : *Porte Vevey – Rue de la Grande Fin*

Longueur : 420 m Largeur : 7.20 m Surface : 3'024 m²

Secteur 2 : *Rue de la Grande Fin – Rue du Château*

Longueur : 460 m Largeur : 5.60 m Surface : 2'576 m²

Secteur 3 : *Rue du Château - Eglise*

Longueur : 200 m Largeur : 6.50 m Surface : 1'300 m²

Secteur 4 : *Eglise – Rue de la Croix-de-Montet*

Longueur : 300 m Largeur : 5.60 m Surface : 1'680 m²

Secteur 5 : *Rue de la Croix-de-Montet – Porte Bossonnens*

Longueur : 325 m Largeur : 5.60 m Surface : 1'820 m²

Surface totale : 10'400 m²

Le coût unitaire annuel, moyen en m², est fixé chaque année par le responsable de produit « Service hivernal » pour le canton de Fribourg. Ce prix tient compte de tous les éléments compris dans l'art.3 : Tâches.

Le décompte est établi par le Bureau du Contrôleur des routes, et ce, dès la publication des résultats de la comptabilité d'exploitation.

Art. 5. Calcul des quantités (longueurs et surfaces)

Les mises à jour seront faites en fonction des modifications des aménagements routiers ainsi que de la mise en service des différents secteurs.

Art. 5. Entrée en vigueur

La présente convention, liée aux conditions d'approbations du projet routier, rentre en vigueur dès la mise en service des tronçons concernés.

Ainsi fait en 2 exemplaires.

Etat de Fribourg
Service des ponts et chaussées

Fribourg, le 5 octobre 2015


André Magnin
Ingénieur cantonal







Dominique Macheret
Contrôleur des routes
de l'arrondissement 1

Commune d'Attalens

Attalens, le 15.09.2015

Le Syndic : 



Le Secrétaire : 

Anne Charière

De: Anne Charière
Envoyé: mercredi 9 septembre 2015 13:41
À: 'david.sansonnens@fr.ch'
Cc: 'andre.magnin@fr.ch'; 'dominique.macheret@fr.ch'; 'paperroud@bluewin.ch'; Florent Besse; 'm.savoy'
Objet: Convention service hivernal/projet pour détermination

Monsieur,

Je me réfère à votre courriel du 3 ct relatif à la convention pour le service hivernal. Le Conseil communal d'Attalens en a pris connaissance lors de sa séance du 7 ct et il a donné son accord de principe au projet de convention.

Je vous remercie de prendre bonne note de ce qui précède et vous présente mes meilleures salutations.

Anne Charière | secrétaire du Conseil communal



Commune d'Attalens
Rue de l'Eglise 4
Case postale 71
1616 Attalens
Tél : 021/947.41.85 | Fax : 021/947.52.96
www.attalens.ch



P Préservez notre environnement ! Est-il bien nécessaire d'imprimer ce message ?

Florent Besse

De: Sansonnens David <David.Sansonnens@fr.ch>
Envoyé: jeudi 3 septembre 2015 08:14
À: paperroud@bluewin.ch; Florent Besse
Cc: Magnin André; Macheret Dominique
Objet: Convention service hivernal / projet pour détermination
Pièces jointes: 118f_convention service hivernal K5-15123_Modif_09-15_modifiée.docx

Bonjour Monsieur Perroud
Bonjour Madame Besse

Veillez trouver ci-joint le projet de convention modifié suite aux discussions entre la Commune et l'Etat (SPC).
Merci de me faire part de votre détermination par courriel d'ici au **15 septembre 2015**.

J'en profite pour souhaiter plein succès à Mme l'Administratrice dans ses nouvelles fonctions.

Meilleures salutations – freundliche Grüsse

David Th. Augustin Sansonnens, Conseiller juridique - juristischer Berater
david.sansonnens@fr.ch, T +41 26 305 51 77

—
Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions DAEC
Raumplanungs-, Umwelt- und Baudirektion RUBD
Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg
T +41 26 305 36 04, F +41 26 305 36 09, www.fr.ch/daec

—
ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

[DAEC-DD : Gestes durables au travail - Etat de Fribourg](#)
[RUBD-NE : Nachhaltiges Verhalten am Arbeitsplatz - Staat Freiburg](#)



Convention n° K 5/15123

Relative au service hivernal

entre

**l'Etat de Fribourg
représenté par le Service des ponts et chaussées (ci-après l'Etat)**

et

la commune d'Attalens, représentée par son Conseil communal (ci-après la commune)

Il est passé la convention suivante :

Art. 1. Préambule

Le type de réaménagement de la route cantonale axe 1500, Attalens-Oron-Montet, traversée d'Attalens, amène qu'un tronçon de la dite route soit entretenu par la commune d'Attalens en lieu et place des services d'entretien de l'Etat de Fribourg. Cette convention décrit les activités assumées par la commune d'Attalens et le mode de facturation des travaux réalisés.

Art. 2. Délimitation

La prestation du service hivernal comprend uniquement le ruban routier situé entre les bordures. Les bordures et espaces polyvalents latéraux sont des surfaces à caractère édilitaire et sont à charge de la commune.

La longueur considérée se situe depuis la porte d'entrée côté Vevey jusqu'à la porte d'entrée côté Bossonnens, soit une longueur totale de 1'705 m, constituée des secteurs suivants :

Secteur 1 : Porte Vevey – Rue de la Grande Fin	Longueur : 420 m
Secteur 2 : Rue de la Grande Fin – Rue du Château	Longueur : 460 m
Secteur 3 : Rue du Château – Eglise	Longueur : 200 m
Secteur 4 : Eglise – Rue de la Croix-de-Montet	Longueur : 300 m
Secteur 5 : Rue de la Croix-de-Montet – Porte Bossonnens	Longueur : 325 m

Art. 3. Tâches

La prestation de service hivernal comprend :

- > Les interventions ~~de salage, sablage et~~ de déneigement
- > La fourniture, la pose et la dépose des pares-neiges et des balises
- > La surveillance du réseau
- > ~~L'achat, le stockage des fondants chimiques~~
- > L'achat et l'entretien des engins ~~de salage et~~ de déneigement

L'entretien devra être conforme aux dispositions de la Loi sur les routes du 15 décembre 1967.

Art. 4. Facturation

La surface du domaine public cantonal, à charge du Service des ponts et chaussées, mais entretenue par la commune d'Attalens est définie comme suit:

Secteur 1 : *Porte Vevey – Rue de la Grande Fin*

Longueur : 420 m Largeur : 7.20 m Surface : 3'024 m²

Secteur 2 : *Rue de la Grande Fin – Rue du Château*

Longueur : 460 m Largeur : 5.60 m Surface : 2'576 m²

Secteur 3 : *Rue du Château - Eglise*

Longueur : 200 m Largeur : 6.50 m Surface : 1'300 m²

Secteur 4 : *Eglise – Rue de la Croix-de-Montet*

Longueur : 300 m Largeur : 5.60 m Surface : 1'680 m²

Secteur 5 : *Rue de la Croix-de-Montet – Porte Bossonnens*

Longueur : 325 m Largeur : 5.60 m Surface : 1'820 m²

Surface totale : 10'400 m²

Le coût unitaire annuel, moyen en m², est fixé chaque année par le responsable de produit « Service hivernal » pour le canton de Fribourg. Ce prix tient compte de tous les éléments compris dans l'art.3 : Tâches.

Le décompte est établi par le Bureau du Contrôleur des routes, et ce, dès la publication des résultats de la comptabilité d'exploitation.

Art. 5. Calcul des quantités (longueurs et surfaces)

Les mises à jour seront faites en fonction des modifications des aménagements routiers ainsi que de la mise en service des différents secteurs.

Art. 5. Entrée en vigueur

La présente convention, liée aux conditions d'approbations du projet routier, rentre en vigueur dès la mise en service des tronçons concernés.

Ainsi fait en 2 exemplaires.

Etat de Fribourg
Service des ponts et chaussées

Fribourg, le

André Magnin
Ingénieur cantonal

Dominique Macheret
Contrôleur des routes
de l'arrondissement 1

Commune d'Attalens

Attalens, le

Le Syndic :

Le Secrétaire :

